

Désignation de l'entreprise : SASU 2.0

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

12

Adresse de l'entreprise : 1 route de Schirmeck

67200 STRASBOURG

Durée de l'exercice précédent *

9

Numéro SIRET * 8 2 9 6 4 1 1 5 8 0 0 0 1 1

Néant *

Exercice N, clos le,

31122018

N-1

31122017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AA			
	Frais de développement*	AB	AC		
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ		
	Fonds commercial (1)	AF	AG		
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI		
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AJ	AK		
IMMobilisations corporelles	Terrains	AL	AM		
	Constructions	AN	AO		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	29 066	AQ 4 181	24 885
	Autres immobilisations corporelles	AR	16 221	AS 3 048	13 173
	Immobilisations en cours	AT	38 153	AU 8 432	29 721
	Avances et acomptes	AV	AW		
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY		
	Autres participations	CS	CT		
	Créances rattachées à des participations	CU	CV		
	Autres titres immobilisés	BB	BC		
	Prêts	BD	BE		
	Autres immobilisations financières *	BF	BG		
TOTAL (II)		BH 6 000	BI		6 000
TOTAL (II)		BJ 89 440	BK 15 660	73 780	61 402
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 864	BM	5 864
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
ACTIF CIRCULANT CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	15 853	CA	15 853
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	139 845	75 418
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	766	813
TOTAL (III)		CJ 162 327	CK	162 327	103 406
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO 251 768	1A	15 660	236 107
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		CP	6 000	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété: * Immobili- sations :		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise SASU 2.0				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	11 579	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 893	28 579
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	80 472	48 579
	Autres fonds propres	DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	TOTAL (II)	DP		
DETTE(S) (4)	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
	TOTAL (III)	DS		
	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU	56 453	66 471
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	596	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	37 461	15 055
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	61 125	34 703
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		
	Autres dettes	EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	155 635	116 229
	TOTAL (IV)	ED		
	Ecart de conversion passif *	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	236 107	164 808
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	109 880	60 678
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créiteurs de banques et CCP	EH	830	1 182	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 2.0							Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	705 108	FB		FC	705 108	265 042
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	705 108	FK		FL	705 108	265 042
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 477	
	Autres produits (1) (11)					FQ	17	2 189
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	709 602	267 231
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		2 624
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	338 761	122 378
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 336	(8 200)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	98 237	54 827
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 866	2 838
	Salaires et traitements *					FY	181 284	51 103
	Charges sociales (10)					FZ	18 208	3 276
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	11 594	4 066
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	435
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	655 288	233 347
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	54 315	33 884
	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		16
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
CHARGES FINANCIERES	Total des produits financiers (V)					GP		16
	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	812	488
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	812	488
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(812)	(471)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	53 503	33 413

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SOLDE TOUT COMPTE TROP PAYE	696	
ANNUL COTIS SANTE		580
Totalisation	696	580

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SASU 2.0**

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
					1	2 Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	3 Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		KE			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH			
	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK			
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions				KP	29 066	KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	5 588	KT			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	23 649	KW			
	Matériel de transport *				KY		KZ			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 165	LC			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			
	Avances et acomptes				LK		LL			
	TOTAL III				LN	65 468	LO			
							LP			
							18 567			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			
	Autres participations				8U		8V			
	Autres titres immobilisés				1P		1R			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U			
	TOTAL IV				LQ		LR			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	65 468	ØH	ØJ			
							24 567			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions						
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN	1	2	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO		CØ	DØ			
CORPORELLES	Terrains			IP		LV	LW			
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA	LY			
		Sur sol d'autrui	IR			MD	MB			
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS			MG	ME			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MH			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU			MM	595			
		Matériel de transport	IV			MP	MK			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS	29 066			
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV	16 221			
		Immobilisations corporelles en cours				MZ	28 639			
	Avances et acomptes			MY		ND	MQ			
	TOTAL III			IY		NG	MT			
							9 514			
							MW			
							NA			
							NE			
							NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7			
	Autres participations			IØ		ØX	ØY			
	Autres titres immobilisés			I1		2B	2C			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F			
	TOTAL IV			I3		NJ	6 000			
						NK	6 000			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	595			
						ØL	89 440			
						ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2.0											Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles				TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains						PI		PJ		PK		PL	
Constructions		Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ	
		Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU	
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				PV	1 274	PW	2 907	PX		PY	4 181
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	471	QA	2 577	QB		QC	3 048
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers				QD	1 205	QE	3 813	QF		QG	5 017
		Matériel de transport				QH		QI		QJ		QK	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	1 117	QM	2 297	QN		QO	3 415
		Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT	
		TOTAL III						QU	4 066	QV	11 594	QW	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						ØN	4 066	ØP	11 594	ØQ		ØR	15 660
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL II													
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		NL		NM				NO					
TOTAL IV													
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **SASU 2.0**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A		6B		6C		6D
		6E		6F		6G		6H
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		9U		9V		9W		9X
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
		6N		6P		6R		6S
		6T		6U		6V		6W
	Sur stocks et en cours	6X		6Y		6Z		7A
	Sur comptes clients	7B		TY		TZ		UA
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7C		UB		UC		UD
TOTAL GENERAL (I + II + III)				UE		UF		
Dont dotations et reprises				UG		UH		
				UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU2.0						Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US
	Autres immobilisations financières		UT	6 000	UV	6 000 UW
	Clients douteux ou litigieux		VA			
	Autres créances clients		UX			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *) prêtés ou remis en garantie *		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 915	6 915
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 131	4 131
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN		
		Divers		VP		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Groupe et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 806	4 806	
	Charges constatées d'avance		VS	766	766	
			VT	22 619	VU	22 619 VV
	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD	
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE		
RENOVIS	CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
	Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	830	830	
		à plus d' 1 an à l'origine	VH	55 624	9 869	40 533 5 222
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37 461	37 461	
	Personnel et comptes rattachés		8C	31 865	31 865	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 243	20 243	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 711	8 711	
		Obligations cautionnées	VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	306	306	
RENOVIS	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
	Groupe et associés (2)		VI	596	596	
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2			
	Produits constatés d'avance		8L			
			TOTAUX	155 635	VZ	109 880 40 533 5 222
	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	VL	596
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SASU2.0					Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31122018		
I. REINTEGRATIONS					BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA 46 893		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)	XW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XY		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art.212 bis) *	XZ	I7 8 608		
	Réintégations prévues à l'article 155 du CGI*						K7	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I8 ZN WN WO XR WQ 3 570 Y1 Y3 WR 59 071 WS WT WU WV WH WP WW XB I6 WZ XA ZY XD XF XS XG 10 631 Y2 XH 10 631 XJ XL XO 0		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %}						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I								
II . DEDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrees dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A)		
Mesures d'incitation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							
	Majoration d'amortissement *							
	Abalement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Société d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine-TH (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI)			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
TOTAL II								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI 48 440				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XN				
RESULTAT FISCAL	BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)			48 440	0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
DONS	3 570
Totalisation	3 570

2058A - Déductions diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
CICE REDUCTION IMPOT MECENAT	8 516 2 115
Totalisation	10 631

Désignation de l'entreprise <u>SASU2.0</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 406
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SASU 2.0										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZB	2 000					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	28 579		ZD								
	Prélèvements sur les réserves			ØE			ZE			15 000					
	TOTAL I			ØF	28 579		ZF								
							ZG			11 579					
										TOTAL II ZH 28 579					
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	37 875)	Exercice N :	Exercice N-1 :					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YQ	19 280 32 474					
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YR						
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YS						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	528)	YT	1 205					
	- Personnel extérieur à l'entreprise								XQ	36 528 12 904					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								YU						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								SS	9 463 6 022					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES)	YV						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ST	52 246 34 696					
IMPOSTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								ZJ	98 237 54 827					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS)	YW	258					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								9Z	4 608 2 838					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YX	4 866 2 838					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YY	67 132 25 321					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *								YZ	30 646 13 481					
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØB	169 620					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ØS						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZK	% % %					
REGIME DE GROUPE*	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SASU2.0

Néant **A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		19%	15% ou 12,80%	0%	
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)					
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 2.0**

Néant *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B).

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2.0

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3 N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU 2.0					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 2.0	Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01122018 et clos le : 31122018	Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	15	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	705 108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	4 477	
TOTAL 1	OX	709 585	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	17	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	960	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	977	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	363 156	
Variation négative des stocks	OQ	3 296	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	24 120	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	390 572	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	319 990
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		319 990
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		709 585
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II^e au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)
Néant *EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|8**N° SIRET **8 | 2 | 9 | 6 | 4 | 1 | 1 | 5 | 8 | 0 | 0 | 1 | 1**DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU 2.0**ADRESSE (voie) **1 route de Schirmeck**CODE POSTAL **67200**

VILLE

STRASBOURGNombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise **P1**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P3**Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise **P2****1**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P4****100****I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique **BEN YAMMA** Prénom(s) **BRAHIM**Nom marital % de détention Nb de parts ou actions **100**Naissance : Date **22101980** N° département **99** Commune **ELOUED** Pays **ALGERIE**Adresse : N° **1** Voie **allée de la Roselière**Code postal **67540** Commune **OSTWALD** Pays **FRANCE**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8

N° SIRET

8 | 2 | 9 | 6 | 4 | 1 | 1 | 5 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 2.0

ADRESSE (voie)

1 route de Schirmeck

CODE POSTAL

67200

VILLE

STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032